



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2010

Résolution 1953 (2010)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6445^e séance,
le 14 décembre 2010**

Le Conseil de sécurité,

Accueillant avec satisfaction les rapports du Secrétaire général en date du 29 novembre 2010 (S/2010/605) sur l'opération des Nations Unies à Chypre et du 24 novembre 2010 (S/2010/603) sur sa mission de bons offices à Chypre,

Notant que le Gouvernement chypriote convient qu'en raison de la situation qui règne dans l'île, il est nécessaire d'y maintenir la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre au-delà du 15 décembre 2010,

Faisant écho à la conviction du Secrétaire général selon laquelle c'est aux Chypriotes eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de trouver une solution et *réaffirmant* le rôle de premier plan de l'Organisation des Nations Unies s'agissant d'aider les parties à amener le conflit à Chypre et la division de l'île à un règlement global et durable,

Accueillant favorablement les progrès accomplis à ce jour dans les négociations véritables ainsi que les déclarations communes des dirigeants, notamment celles des 23 mai et 1^{er} juillet 2008,

Préoccupé par la lenteur des progrès accomplis ces derniers mois, *soulignant* que le statu quo n'est pas viable et qu'il existe maintenant une rare occasion de faire rapidement des progrès décisifs, et *priant instamment* les dirigeants d'accélérer le rythme des négociations afin de tirer pleinement parti de cette occasion pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, conformément à ses résolutions pertinentes,

Soulignant combien il importe à la communauté internationale que toutes les parties s'investissent pleinement, avec souplesse et de façon constructive dans les négociations, convenant avec le Secrétaire général qu'une solution est désormais à la portée des parties, et *comptant* que les progrès déjà accomplis permettront dans un proche avenir de nouvelles avancées décisives,

Se félicitant des efforts faits par le Secrétaire général, lors de sa rencontre avec les deux dirigeants le 18 novembre 2010, pour stimuler les progrès et de son intention de s'entretenir avec eux en janvier 2011, et *notant* qu'il entend lui



présenter en février 2011 une évaluation actualisée de l'état d'avancement du processus,

Accueillant avec satisfaction la mise en œuvre de certaines des mesures de confiance annoncées par les dirigeants et *appelant* à de nouveaux efforts non seulement pour mettre en œuvre les mesures restantes, mais encore pour adopter et appliquer de nouvelles mesures de nature à renforcer la confiance entre les communautés,

Réaffirmant qu'il importe que les Chypriotes puissent continuer à traverser la Ligne verte, *notant avec satisfaction* l'ouverture, en octobre 2010, du point de passage de Limnitis/Yesilirmak et *encourageant* l'ouverture, d'un commun accord, d'autres points de passage,

Convaincu des avantages nombreux et importants qu'aurait pour tous les Chypriotes un règlement global et durable de la question de Chypre, *engageant* vivement les deux parties et leurs dirigeants à contribuer à faire prévaloir un discours public positif et les *encourageant* à exposer clairement aux deux communautés les avantages du règlement bien avant l'organisation de toute consultation référendaire éventuelle, en expliquant qu'il importe de faire preuve à cette fin de davantage de souplesse et d'esprit de compromis,

Estimant que saper la crédibilité de l'ONU compromet le processus de paix,

Soulignant le rôle d'accompagnement que la communauté internationale continuera de jouer en encourageant les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs à saisir véritablement l'occasion actuelle,

Notant que le Secrétaire général juge que l'état de la sécurité dans l'île et le long de la Ligne verte demeure stable et *prie instamment* toutes les parties d'éviter toute action susceptible d'accroître la tension, d'aller à l'encontre des progrès réalisés jusqu'à présent ou de saper la bonne volonté sur l'île,

Rappelant la ferme conviction du Secrétaire général que la situation dans la zone tampon s'améliorerait si les deux parties acceptaient l'aide-mémoire de 1989 utilisé par l'Organisation des Nations Unies,

Accueillant favorablement les progrès accomplis dans le cadre des activités de déminage, *attendant avec impatience* le dégagement des champs de mines restants et *demandant instamment* qu'il soit convenu d'étendre les opérations de déminage aux autres zones restantes,

Se félicitant de l'évolution et de la poursuite des importantes activités du Comité des personnes disparues et *comptant* que cette opération favorisera la réconciliation des communautés,

Reconnaissant que la participation active des groupes de la société civile est essentielle pour le processus politique et peut contribuer à asseoir la viabilité de tout règlement futur, *saluant* tous les efforts consentis, notamment par tous les organismes des Nations Unies présents sur l'île, pour promouvoir les contacts et manifestations bicommunautaires, et *exhortant* les deux parties à favoriser l'intervention active de la société civile, à encourager la coopération entre organismes à vocation économique et commerciale et à lever tous les obstacles à ces contacts,

Soulignant qu'il doit adopter une approche rigoureuse et stratégique en matière de déploiement au service du maintien de la paix,

Se félicitant de l'intention du Secrétaire général de suivre de près toutes les activités de maintien de la paix, y compris celles de la Force, et *notant* qu'il importe de préparer des plans d'urgence en prévision du règlement assortis de recommandations sur les autres aménagements qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties,

Accueillant avec satisfaction les efforts que continue de déployer Alexander Downer en sa qualité de Conseiller spécial du Secrétaire général chargé d'aider les parties à mener des négociations véritables en vue de parvenir à un règlement global, ainsi que ceux de Lisa Buttenheim en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général,

S'associant au Secrétaire général pour exprimer sa gratitude au Gouvernement chypriote et au Gouvernement grec qui ont versé des contributions volontaires au financement de la Force, et à l'appel qu'il a lancé à d'autres pays et organisations pour qu'ils versent de nouvelles contributions volontaires, et *remerciant* les États Membres qui fournissent du personnel à la Force,

Louant et encourageant les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie, dans le cadre de toutes ses opérations de maintien de la paix, pour sensibiliser le personnel de maintien de la paix à la question de l'action de prévention et de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles,

1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis jusqu'à présent dans les négociations véritables et les possibilités qu'ils ouvrent à brève échéance de nouvelles avancées vers un règlement global et durable;

2. *Prend note* des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/603) et *demande* aux deux dirigeants :

a) D'accélérer le rythme des négociations et de participer au processus de manière constructive et ouverte, notamment en élaborant un plan pratique en vue de régler les grandes questions qui suscitent encore un désaccord dans la perspective de leur entretien avec le Secrétaire général en janvier 2011;

b) D'améliorer le climat général dans lequel se déroulent les négociations, notamment en insistant, dans les messages publics, sur les convergences et la voie à suivre et en adressant des messages plus constructifs et plus cohérents; et

c) D'accroître la participation de la société civile au processus, selon qu'il conviendra;

3. *Demande instamment* que les mesures de confiance annoncées soient mises en œuvre et *attend avec intérêt* que de nouvelles mesures de confiance, y compris l'ouverture d'autres points de passage, soient adoptées et mises en œuvre;

4. *Réaffirme* toutes ses résolutions sur Chypre, en particulier sa résolution 1251 (1999) du 29 juin 1999 et ses résolutions ultérieures;

5. *Exprime* son plein appui à la Force et décide d'en proroger le mandat jusqu'au 15 juin 2011;

6. *Demande* aux deux parties de continuer de tenir, d'urgence et dans le respect du mandat de la Force, des consultations avec celle-ci sur la démarcation de la zone tampon et sur l'aide-mémoire des Nations Unies de 1989, afin de parvenir rapidement à un accord sur les questions en suspens;

7. *Demande* à la partie chypriote turque et aux forces turques de rétablir à Strovolia le statu quo militaire antérieur au 30 juin 2000;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la présente résolution, y compris sur la question des plans d'urgence en prévision du règlement, au plus tard le 1^{er} juin 2011 et de le tenir au courant de la situation en tant que de besoin;

9. *Se félicite* des efforts déployés par la Force pour donner application à la politique de tolérance zéro adoptée par le Secrétaire général concernant l'exploitation et les abus sexuels et s'assurer que son personnel respecte strictement le code de conduite de l'Organisation des Nations Unies, *demande* au Secrétaire général de continuer à prendre toutes mesures nécessaires à ce sujet et à le tenir informé, et *prie instamment* les pays qui fournissent des contingents d'adopter des mesures de prévention appropriées, notamment de dispenser une formation de sensibilisation avant déploiement, et de prendre des mesures disciplinaires et autres pour s'assurer que les membres de leur contingent qui se seraient rendus coupables de tels actes en répondent pleinement;

10. *Décide* de rester saisi de la question.
